

Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé PACA

à

Monsieur le Préfet du Var

Boulevard du 112<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP1209

83070 TOULON CEDEX

Toulon, le 03 mars 2021

**Objet : Epidémie SARS-Cov-2 – Avis de l'ARS PACA sur la situation épidémiologique et sanitaire du Var**

Le décret N°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

Le département du Var été classé en zone d'alerte/circulation active du virus SARS-Cov-2 par décision ministérielle en date du 21 août 2020 en raison du dépassement du seuil d'alerte national.

A la date du dernier point de situation épidémiologique régional du 02 mars 2021, l'analyse de la situation épidémiologique est la suivante :

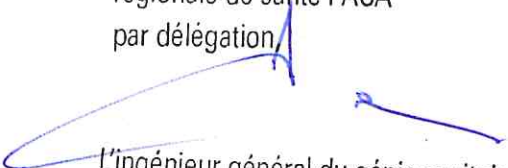
- Dans le département du Var le taux d'incidence<sup>1</sup> toutes classes d'âge confondues constaté à cette date est de 329 pour 100 000 habitants. Ce taux est en augmentation régulière depuis trois semaines. Il convient de noter que l'analyse de la mortalité toutes causes et tous âges confondus fait apparaître une hausse significative de la mortalité sur la période écoulée depuis la semaine N°42-2020. Le taux de positivité<sup>1</sup> tous âges est de 8,2 % en moyenne sur la même période.
- Trois territoires d'EPCI présentent des taux d'incidence supérieurs à 500 pour 100 000 habitants. Il s'agit de la CA Var Esterel Méditerranée (CAVEM), des territoires de la CA Cœur du Var et de la DPVA.
- Les données fournies par Santé Publique France attestent d'une augmentation des cas de variants depuis le 25 janvier 2021 dans le Var avec une part des variants d'intérêt atteignant les 79 % pour le type 20I/501Y.V1 (UK) et 2 % pour les variants 20H/501Y.V2 (ZA) et 20J/501Y.V3 (BR).

<sup>1</sup> Valeur calculée sur la période du 22 au 28 février 2021.

- De son côté, la pression sur le système sanitaire est importante avec une augmentation sensible des taux d'hospitalisation pour les patients atteints du Covi-19 au sein des établissements de santé publics et privés ; à ce jour, les chiffres sont de 250 patients admis en unité conventionnelle et de 66 patients en réanimation avec un taux global d'occupation en lits de réanimation supérieur à 90 %.
- Enfin, le nombre total de clusters signalés continue d'augmenter dans le département ; il en compte au 02.03.2021 un total cumulé de 555 dont 102 en cours d'investigation dans les milieux sensibles des établissements (établissements de santé et établissements médico-sociaux notamment au sein des EHPAD lesquels constituent une part importante de ces foyers groupés de contamination).

Au regard de cette évolution défavorable et considérant la persistance d'une circulation virale très active dans le département du Var, il apparaît pertinent de mettre en place toutes les actions de prévention et de lutte concourant au ralentissement de l'épidémie et de renforcer toutes les mesures de nature à assurer une inflexion de celle-ci.

Pour le directeur général de l'agence  
régionale de santé PACA  
par délégation,



L'ingénieur général du génie sanitaire

M. WEICHERDING Joël